



Environnement

## TRAVAUX EN CIMETIÈRE

*Les travaux d'inhumation et d'exhumation en cimetière exposent les agents à de nombreuses nuisances tant chimiques, bactériologiques, physiques que psychologiques qui demeurent mal connues car peu étudiées à ce jour.*

*Ces travaux, encore effectués en régie pour certaines collectivités, nécessitent la mise en place de moyens de prévention et de protection permettant aux agents de travailler en sécurité.*

### Les risques professionnels

- Manutention de charges : les agents sont amenés à porter des équipements et matériaux divers (dalles, cercueils, terre,...) générant des dorsalgies importantes, coupures, contusions,...
  - Risque chimique : les agents sont au contact de produits dangereux (liquide bactéricide permettant de désinfecter le corps qui va être exhumé) qui pénètrent dans l'organisme par inhalation, ingestion ou par contact cutané.
  - Risque biologique : les agents évoluent dans un milieu comportant des bactéries (Bacilles Gram), des champignons (Clostridium) et des gaz (Hydrogène sulfuré, Mercaptan, Ammoniac, Composés azoté et carbonés,...) provoquant des inflammations ou des contaminations.
  - Risque de chutes et de glissades : compte tenu du type de sol, de la typologie du site (dénivellation importante), de l'accès à l'endroit d'intervention, des conditions climatiques et du port de charges lourdes et encombrantes.
  - Risques liés aux conditions climatiques : les agents travaillent en extérieur. Ils subissent donc les changements de température et de climat (gel, neige, chaleur, pluie,...).
  - Charge psychologique de l'activité : elle est la plus importante lors des exhumations faites 5 ans après l'inhumation dans un endroit humide ou le cercueil et le corps sont décomposés. La réduction du corps est effectuée manuellement pour déposer les éléments dans un petit cercueil.
- Voies de pénétration des produits chimiques et des agents infectieux :**

Les produits chimiques sont susceptibles de pénétrer dans l'organisme par plusieurs voies :

- **La voie respiratoire :**

Le risque de pénétration des poussières, gaz ou vapeurs par inhalation est important. Les poumons ont en effet une grande capacité d'absorption des produits toxiques, facilitant ainsi une diffusion rapide des produits dans le sang.

- **La voie cutanée :**

C'est la voie principale de pénétration des produits. Certains d'entre eux sont susceptibles de traverser la peau, passant ainsi dans le sang pour se fixer sur certains organes ou tissus nerveux. D'autres produits peuvent également créer des lésions de la peau : irritations, brûlures, ...

- **La voie digestive :**

Elle intervient en cas d'ingestion accidentelle du produit ou bien par contact indirect en portant les mains ou les objets souillés à la bouche.

## Mesures de prévention

### Les mesures de prévention intégrée :

- Elaboration d'un plan de circulation : Ce plan doit être prévu dès la conception afin de définir le cheminement des usagers, des piétons et des véhicules de service circulant dans le cimetière. Il doit définir la signalisation horizontale, verticale et le type de revêtement sur les différents cheminements. Ce plan doit prendre en compte les conditions d'hygiène et de sécurité (espace, largeur, disposition) nécessaires aux travaux réalisés.
- Dans le cas d'un cimetière important : mise à disposition d'un local chauffé et ventilé composé d'une pièce pour le bureau avec un téléphone et d'un vestiaire dans lequel se trouvent les installations sanitaires (toilettes, lavabo et douche), une armoire individuelle par agent, une trousse à pharmacie, un extincteur et les équipements de protection individuelle du ou des agents.
- Planification et organisation des travaux : la fosse est creusée la veille si l'inhumation est prévue avant 12 h ou en matinée si l'inhumation est prévue après 14 h.
- Elaboration d'un protocole décrivant les moyens techniques (équipements de travail, produits chimiques, équipements de protection individuelle), organisationnels (méthode à mettre en œuvre, temps) et humains (nombre d'agents, formation, compétence) permettant d'effectuer une inhumation et une exhumation dans un cimetière.
- Choix du produit chimique : il est nécessaire de choisir le produit alliant l'efficacité et la sécurité des agents. Les Fiches de Données de Sécurité, remises par le fournisseur, vous donneront toutes les informations nécessaires.

### Les mesures de protection collective :

- Mise en place d'une armoire avec bac de rétention et ventilation intégrés afin de stocker tous les produits chimiques.
- Mise en place d'un dispositif empêchant l'éboulement de la terre dans la fosse (blindage, étrépillons ou étais).
- Mise à disposition d'aide mécanique à la manutention afin de limiter le port de charges lourdes et encombrantes (diable, brouette, bras sur benne, ...).
- Les équipements de travail doivent être en conformité (logo CE visible), vérifiés périodiquement (la périodicité dépend du type d'équipement) et entretenus.

### Les équipements de protection individuelle :



- Des gants de protection contre les produits chimiques, les produits infectieux et pour la manutention des charges lourdes et encombrantes.
- Une combinaison jetable.
- Des lunettes de protection couvrantes et antibuées.
- Un masque à cartouche (contre les produits chimiques et infectieux en présence) pour les exhumations.
- Des chaussures ou bottes de sécurité.
- Un vêtement de pluie.

**Les formations :**

- secourisme,
- principes de sécurité physique et d'économie d'effort,
- manipulation des extincteurs sur feu réel,
- les agents qui exécutent la prestation funéraire doivent posséder une attestation de formation professionnelle ou douze mois d'expérience professionnelle et un certificat d'aptitude physique de la médecine du travail. Pour les chauffeurs un permis de conduire ainsi qu'une autorisation de conduire adaptés au type de véhicule sont nécessaires.

**Les vaccinations obligatoires :**

- Hépatite B,
- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter nos  
Conseillers en Hygiène et Sécurité au :  
02.99.23.31.20 ou 02.99.23.41.33**